

RETRAITE SANTÉ PRÉVOYANCE
ÉPARGNE ACTION SOCIALE

Vauban Autonomie

On peut devenir
dépendant...
...et rester
autonome...

sans être à la charge de ses proches



Vauban 
Humanis

Une solidarité d'avance

Face aux risques de dépendance... faites le choix de la **Tranquillité**

EN PARTENARIAT
AVEC LA CNP

La dépendance consiste, pour une personne, à ne plus pouvoir accomplir seule, certains actes simples de la vie courante.

- Cette perte d'autonomie nécessite alors un encadrement spécifique dont le coût est souvent très élevé.

Que vous ayez choisi l'hébergement en maison de retraite ou le maintien à domicile, **la dépendance peut coûter de 2 000 € à 3 000 € par mois.**

- Or, la garantie mise en place par l'Etat (l'Allocation Prestation Autonomie, APA) ne permet pas de couvrir tous les frais entraînés par une perte d'autonomie.

Pour éviter de puiser dans votre patrimoine, **des ressources complémentaires s'avèrent donc indispensables.**



Une rente à vie avec Vauban Autonomie...

Pour faire face aux dépenses liées à la dépendance, Vauban Autonomie vous assure un revenu en complément de l'APA (Allocation Prestation Autonomie) et de votre retraite.

UN CONTRAT SIMPLE ET COMPLET

- Vous avez entre 50 et 75 ans
En cas de dépendance, vous recevez une rente durant toute votre vie, sans limite d'âge ni de durée. De plus, elle est non imposable.
- Votre contrat prend en compte aussi bien les situations de **dépendance totale** que celles de **dépendance partielle**.
- Vous bénéficiez de **prestations d'assistance haut de gamme**.
- Votre cotisation et vos garanties sont **revalorisées tous les ans, en fonction de la variation du point Arrco**.

DES GARANTIES OPTIONNELLES

Ces garanties sont versées dès la reconnaissance d'une dépendance de niveau 2 (équivalence GIR4).

- **Le capital premières dépenses**
En choisissant cette option, vous touchez en cas de dépendance un capital variant de 1 500 € à 9 000 €.
- **Le repos de l'aidant**
Cette option vous permet, une fois par an, de financer votre hébergement pendant le repos ou les congés des proches qui vous assistent quotidiennement.
Votre accueil dans une structure spécialisée est pris en charge pour une durée maximale de 10 jours, sur la base de 75 € par jour (si vous êtes déjà en établissement spécialisé, la rente est majorée de 750 € par an).

Avec Vauban Autonomie, c'est vous qui décidez

Vous assurez votre avenir en toute liberté :

- ✓ Vous cotisez pour un montant défini en fonction de vos besoins.
- ✓ Vous choisissez la fréquence du prélèvement de vos cotisations : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Vous assumez votre dépendance :

- ✓ Sans être à la charge de vos proches financièrement ou matériellement.
- ✓ En protégeant votre patrimoine.

Vous restez maître du choix de votre cadre de vie :

- ✓ Vous restez chez vous et vous bénéficiez de services appropriés (soins quotidiens, tâches ménagères, courses, repas) ou vous séjournez dans l'établissement spécialisé qui vous offre les soins les mieux adaptés à vos besoins.

Vous souhaitez des précisions ? Appelez le

 **0 810 82 82 26**

prix appel local

Des prestations d'assistance haut de gamme...

Dès votre adhésion, Vauban Autonomie vous propose un accompagnement progressif, même sans perte d'autonomie. De plus, Vauban Autonomie va bien au-delà du versement de votre rente et s'engage sur les montants financiers de votre accompagnement.

Conseils et informations

dès l'adhésion

- ♦ En cas de dépendance d'un proche : informations sur les démarches à suivre, accueil psychologique, aide à la constitution du dossier, aide à la recherche d'établissements spécialisés/temporaires.
- ♦ Conseils téléphoniques : consommation, impôts, santé.

Organisation du cadre de vie

- ♦ Visite d'un spécialiste pour préparer l'adaptation du logement.
- ♦ Assistance déménagement.
- ♦ Entretien du domicile.
- ♦ Prise en charge du matériel médical adapté.
- ♦ Déplacement et hébergement d'un proche.

Services à domicile

- ♦ Livraison de repas, livraison de médicaments.
- ♦ Aide ménagère, auxiliaire de vie.

Sécurité

- ♦ Mise à disposition d'un appareil de téléassistance.
- ♦ Assistance téléphonique 24h/24.
- ♦ Renseignements sur les alarmes d'habitation et la télésurveillance.

Services divers

- ♦ Garde ou transfert des animaux domestiques.
- ♦ Coiffeur à domicile.



Dépendance partielle ou totale, comment faire la différence ?

La dépendance consiste à ne plus pouvoir accomplir certains des 6 actes de la vie courante :
la toilette, l'habillage, l'alimentation, la continence, le déplacement et les transferts.

La dépendance totale est l'incapacité à effectuer 5 ou 6 de ces 6 actes (niveau 4, équivalence GIR2 et GIR1).



Ginette L. 69 ans, veuve.

Je me suis renseignée. Une situation de dépendance peut coûter jusqu'à 3 000 € par mois.

“ Je ne veux pas être une charge pour mes enfants. Je préfère leur faire bénéficier de mon patrimoine quoiqu'il arrive... C'est pourquoi j'ai souscrit à l'offre Vauban Autonomie. ”



Famille W. Parents, enfants et petits enfants.

Conscients des problèmes que peuvent poser les situations de dépendance, nous avons discuté ensemble de la meilleure solution.

“ Vauban Autonomie répond à nos attentes (rente même en cas de dépendance partielle, services d'assistance permettant de continuer à vivre chez soi...). C'est important de prévoir. ”



Jules et Simone M. 73 et 70 ans

Nous avons la chance de vieillir ensemble. Pour le moment, nous n'avons pas rencontré de gros soucis de santé mais il nous faut prévoir l'avenir.

“ Alors, pour ne pas être dépendant l'un de l'autre et voir les 30 années à venir avec tranquillité, nous avons souscrit à 2 contrats Vauban Autonomie... ”

Vauban Humanis vous propose une gamme complète de produits.



Garantie Accidents de la Vie

Une indemnisation et une assistance pour faire face aux préjudices physiques et moraux survenus suite à un accident.

Indemnités Blessures

Un capital et des services pour couvrir les accidents de tous les jours.

Vauban Sérénité

Un capital et une assistance pour régler la question des obsèques.

Plan Epargne Enfant Vauban

Un capital qui permet d'accompagner les enfants ou petits enfants dans la réalisation de leurs projets.

Les Mutuelles Vauban Humanis

Une gamme complète et diversifiée de garanties pour préserver au mieux votre capital santé.

Éthis Patrimoine

Une offre d'épargne performante pour faire fructifier et transmettre votre patrimoine, en restant socialement responsable.

PERP Performance Retraite

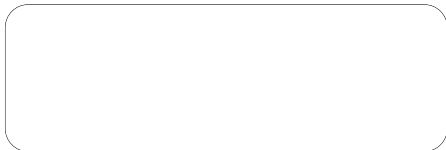
Un capital retraite supplémentaire dans un cadre fiscal privilégié.

Prêt Plaisirs

Une offre de prêt avantageuse pour vous permettre de financer les projets qui vous tiennent à cœur.

Vauban Humanis Conseil - SARL au capital de 20 000€. RCS Lille 487 543 803. Société de courtage d'Assurances. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Siège Social : 8 Boulevard Vauban - 59000 - Lille

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller clientèle :



Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 19h.

► N°Azur 0 810 82 82 26
prix appel local

www.vaubanhumanis.com